

établissements: collèges régionaux en Colombie-Britannique, collèges publics en Alberta, instituts d'arts appliqués et de sciences en Saskatchewan, collèges d'arts appliqués et de technologie en Ontario, collèges d'enseignement général et professionnel au Québec, et instituts de technologie, instituts techniques et établissements dispensant une formation spécialisée en agriculture, pêche, technologies marines et technologies paramédicales.

Auparavant, le terme «collège» tel qu'utilisé dans les systèmes anglais s'appliquait uniquement aux éléments constituant d'une université, mais aujourd'hui il sert normalement à désigner les collèges communautaires, qui, avec l'aide des gouvernements provinciaux et fédéral, se sont implantés depuis 1960 pour offrir une solution de rechange à l'université. Un collège communautaire est un établissement public ou privé ne décernant pas de grades qui dispense des programmes postsecondaires de passage à l'université ou des programmes menant à une carrière de niveau semi-professionnel, ainsi que d'autres programmes d'enseignement avec ou sans crédits axés sur les besoins de la collectivité. Au Québec, il faut faire deux années de collège pour pouvoir entrer à l'université.

Les écoles hospitalières de sciences infirmières ne sont pas considérées comme des collèges communautaires, mais elles comprennent une partie des effectifs non universitaires. De toute façon, bon nombre de provinces ont transféré l'enseignement des sciences infirmières aux collèges communautaires.

Histoire. Bon nombre des collèges communautaires d'aujourd'hui étaient auparavant des collèges confessionnels privés, des écoles techniques publiques ou des établissements affiliés à une université. Mais ce n'est que dans les années 60, souvent sur la recommandation de commissions spéciales, que les provinces tentent d'organiser l'enseignement du niveau postsecondaire non universitaire en un système de collèges communautaires, transformant d'anciens établissements ou procédant à la création de nouveaux. Les collèges sont fondés sur la philosophie suivant laquelle les possibilités d'éducation doivent être étendues au-delà des écoles et des universités existantes pour s'adresser à un segment plus vaste de la société. Les critères d'admission sont plus souples que ceux des universités. On exige normalement le diplôme d'études secondaires, mais certains établissements admettent également des élèves d'âge mûr qui ne satisfont pas nécessairement à cette condition. Des programmes de rattrapage sont également offerts pour leur permettre d'atteindre le niveau de scolarité requis.

Organisation. L'évolution récente, la structure et l'organisation de l'enseignement postsecondaire non universitaire diffèrent d'une province à l'autre. Ce ne sont pas tous les établissements qui ont été transformés en collèges communautaires et intégrés dans un réseau à l'échelle provinciale. Un certain nombre sont exploités à titre privé. Cependant, les provinces assument, en totalité ou en partie, la coordination, la réglementation et le financement des collèges communautaires. De même, il existe des variations quant à l'autonomie des collèges au niveau local.

Les principales modalités d'intervention des gouvernements provinciaux sont au nombre de quatre: création et exploitation directes, surtout dans le cas des instituts de technologie de l'Ouest et des provinces de l'Atlantique; association triangulaire entre le gouvernement, les collèges et les conseils scolaires de district, en Colombie-Britannique seulement; forte délégation des pouvoirs administratifs des provinces aux conseils des collèges avec coordination par une commission ou un conseil provincial, en Ontario et au Nouveau-Brunswick; association entre le ministère de l'Éducation et les conseils des collèges doublée d'associations de collèges non gouvernementales, comme au Québec.

En 1976-77, il existait 189 établissements offrant des programmes de niveau collégial: 30 dans les provinces de l'Atlantique, 76 au Québec, 30 en Ontario, 31 dans les provinces des Prairies et 22 en Colombie-Britannique.

Programmes d'études. Les collèges offrent deux programmes de base: le programme de passage à l'université et le programme menant à une carrière au niveau semi-professionnel. Le premier permet aux élèves d'entrer à l'université avec des crédits en vue de l'obtention d'un diplôme équivalant à un ou deux ans. Le dernier les prépare directement à entrer sur le marché du travail. Le programme de carrière dure au moins